

«Obtenir des informations objectives et pertinentes »

La Ville de Douai optimise en permanence ses installations d'éclairage extérieur (généralisation des LED, extinction nocturne des mobiliers, trame sombre). Dans ce domaine, les petites et moyennes collectivités peuvent bénéficier notamment de l'expertise de l'AFE, de l'AITF et de l'ATTF.

ENTRETIEN AVEC ROGER COUILLET, RESPONSABLE ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DE LA VILLE DE DOUAI, ANIMATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL ÉCLAIRAGE PUBLIC DE L'AITF, CO-ANIMATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL COLLECTIVITÉS DE L'AFE

À quels enjeux liés à l'éclairage public les villes petites et moyennes font-elles face ?

Les enjeux pour les collectivités territoriales sont nombreux : il convient tout d'abord de garantir la sécurité des déplacements et la protection des biens et des personnes. Il faut viser également la sobriété énergétique, la prise en compte de la biodiversité et de la limitation des

nuisances lumineuses. Nous nous situons ici en présence de contraintes budgétaires, avec la nécessaire pérennisation et la sécurité des installations, l'ensemble entrant dans un cadre réglementaire et normatif évolutif. À cela, s'ajouteront des enjeux liés à la « *smart city* », les installations d'éclairage extérieur couvrant généralement le territoire d'une ville en termes de supports et



© DLR

Roger Couillet
membre de l'AITF

d'infrastructures dans un souci de leur mutualisation.

Sur quelles ressources les collectivités peuvent-elles s'appuyer ?

Pour poser un diagnostic, l'important est d'obtenir des informations objectives et pertinentes. Pour cela, les collectivités peuvent s'appuyer sur l'expertise reconnue de l'Association française de l'éclairage (AFE) et des



associations professionnelles (AITF, ATTF) *via* le partage d'information et les retours d'expérience notamment, les formations dispensées, les professionnels de la filière (installateurs, fournisseurs...) en leur qualité de conseil.

Pouvez-vous nous présenter les initiatives de la Ville de Douai en matière d'éclairage extérieur ?

L'optimisation des installations, en termes d'investissement et de fonctionnement, est depuis plusieurs années notre fil conducteur. Cela passe par la vérification annuelle des abonnements et des consommations, l'emploi de la NF EN 13-201 en adaptant l'éclairage aux usages, une gestion et maintenance assistées par ordinateur mises en place depuis près de trente ans, l'emploi raisonné de l'électronique dans le cadre de la définition des besoins, le tout étant associé à une veille technologique, environnementale et réglementaire. La pertinence des choix technologiques pour un usage donné est une des clés d'entrée : la source LED, par exemple, est généralisée depuis cinq ans car nous avons estimé que cette source lumineuse devait être plus efficace qu'une lampe à décharge pour un projet donné, avec une température de couleur (3 000 K) acceptable. Par ailleurs, dans le cadre de notre marché de mobilier urbain raccordé sur les installations de la ville, nous avons imposé au titulaire l'extinction nocturne des mobiliers, sur le principe « *quand on quitte une pièce, on éteint la lumière* ».

Actuellement, nous travaillons sur une trame sombre, un projet ambitieux, tant d'un point de vue technologique que sur l'emprise géographique, et qui permettra de concilier la biodiversité, avec la restauration de corridors nocturnes d'après un diagnostic basé sur l'activité des chauves-souris, la limitation des nuisances lumineuses et les usages, afin d'éclairer juste ce qu'il faut, quand il le faut, avec la bonne quantité et qualité de lumière.

Quelles sont vos activités au sein du groupe de travail Éclairage public de l'AITF ?

J'anime le groupe de travail de

l'AITF depuis janvier 2019. Actuellement, ses deux missions essentielles sont la participation à deux commissions Afnor (U17 pour les installations électriques extérieures et X90X pour l'éclairagisme) et les conséquences de l'application de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses, l'AITF ayant écrit aux services de l'État depuis juin 2018. Sur ce point, l'AITF a rencontré les services du ministère, et nous souhaiterions trouver des pistes d'amélioration pour une application sans équivoque de ce texte.

Quels sont les temps forts du planning 2020 de votre groupe de travail Collectivités de l'AFE ? En quoi cette double appartenance est-elle un atout ?

Pour l'année 2020, des réunions concernant l'application de l'arrêté devraient être organisées avec les membres du groupe. Une présentation du groupe de travail Revêtements et Lumière serait également à organiser, la prise en compte des revêtements étant primordiale dans tout projet d'éclairage extérieur en termes d'optimisation. Nous avons également évoqué la mise en place de fiches synthétiques pour la mise en œuvre de luminaires de source LED, la facture énergétique, les modalités de rénovation des installations.

Cette double appartenance est un vrai atout car elle permet d'avoir une vision suivant deux axes. Par exemple, dans le cas de l'arrêté du 27 décembre 2018, les grandeurs d'éclairagisme qui y sont stipulées (à une grandeur près), sont analysées et expliquées par un groupe de travail AFE, où j'apporte, avec d'autres collègues, le cadre applicatif et réglementaire, par exemple la commande publique, applicable aux collectivités territoriales, notamment en termes de conséquences potentielles financières et juridiques. Pour l'AITF, le travail effectué par l'AFE et surtout l'expertise de ses membres, nous permettent d'expliquer et de justifier techniquement l'impact des dispositions de ce texte.

Pouvez-vous présenter la seconde édition de votre livre *Éclairage des espaces extérieurs* ?

Suite à un appel à candidature du groupe Le Moniteur en novembre 2013 pour la refonte de l'ouvrage à actualisation *Guide Technique des aménagements extérieur*, j'ai participé à la reprise et à la rédaction de fiches de l'intercalaire relatif à l'éclairage extérieur. À l'issue de ce travail, il m'a été proposé de publier en août 2014 un ouvrage intitulé *Éclairage des espaces publics* aux Éditions Le Moniteur. En 2018, suite aux nombreuses évolutions (technologiques, réglementaires, normatives), une seconde édition de cet ouvrage *Éclairage des espaces extérieurs*, a été décidée avec une parution en mai 2019. Ce livre présente une synthèse des dispositions constructives relatives aux installations d'éclairage extérieur et est destiné aux maîtres d'ouvrage, chefs de projet, services techniques de collectivité, bureaux d'études notamment.



Le Beffroi de Douai

© Roger Couillet